

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Group 6- White Heat Resistant Cover Stock
Code du produit : 5920

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Fabrication de produits en caoutchouc
Restrictions d'emploi : non déterminé

1.4. Données relative au fournisseur

Fenner Dunlop Americas
200 Corporate Center Drive, Suite 220
Coraopolis, PA, 15108
T 412-249-0700
info@fennerdunlop.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC, U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3877 (24/7)

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Toxicité aiguë (par inhalation:poussière,brouillard), Catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H332 - Nocif par inhalation
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P314 - Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	Talc (sans fibre d'amiante) / Talc	n° CAS: 14807-96-6	10 – 30	TSOC ER 1, H372 Pous. Comb.
Titane (dioxyde de)	dioxyde de titane	n° CAS: 13463-67-7	7 – 13	Canc. 2, H351
Peroxide, bis(1-methyl-1-phenylethyl)	peroxyde de bis(alpha, alpha-diméthylbenzyle)	n° CAS: 80-43-3	1 – 5	Perox. Org. F, H242 Tox. Aiguë 2 (Par inhalation:poussières,brouillard), H330 Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2, H319 Repr. 1B, H360
Antimony oxide (Sb ₂ O ₃)	Trioxyde de diantimoine / trioxyde d'antimoine	n° CAS: 1309-64-4	0,1 – 1	Irrit. Oculaire 2, H319 Irrit. Oculaire 2A, H319 Canc. 2, H351 Pous. Comb.

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1)	Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(5)-methyl-, zinc salt (2:1) / 1,3-Dihydro-4(or 5)-methyl-2H-benzimidazole-2-thione, zinc salt / 4(5)-Methyl-2-mercaptobenzimidazole, zinc salt / Methyl-2-mercaptobenzimidazole, zinc salt / 1,3-Dihydro-4(or 5)-methyl-2H-benzimidazole-2-thione zinc salt (2:1) / zinc 2-mercaptotoluimidazole / Zinc 2-mercaptotoluimidazole / Zinc methyl mercaptobenzimidazole / Zinc salt of 4(5)-methyl-2-mercaptobenzimidazole	n° CAS: 61617-00-3	0,1 – 1	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Tox. Aiguë 4 (Par inhalation:poussières,brouillard), H332 Sens. Cut. 1B, H317 Repr. 1B, H360 TSOC ER 2, H373 Aquatique Chronique 1, H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Self protection of the first-aider	: First-aiders should pay attention to their own protection and use the recommended personal protective equipment (see section 8).

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage : Garder sous clef.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) (1309-64-4)	
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP	0,5 mg/m ³
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,02 mg/m ³ (inhalable)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,02 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,02 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,02 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,02 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄) (14807-96-6)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (respirable particulate)
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP	2 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-respirable dust)
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-respirable particulate)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-particulate matter, respirable particulate matter)
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica)
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-particulate matter, respirable particulate matter)
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-particulate matter, respirable particulate matter)
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (respirable fraction)

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄) (14807-96-6)	
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (respirable fraction)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	2 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-respirable fraction)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-particulate matter, respirable particulate matter)
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (respirable fraction)
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	20 mppcf
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m ³
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP	10 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-total dust)
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m ³ (total dust) 3 mg/m ³ (respirable fraction)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,2 mg/m ³ (nanoscale-nanoscale respirable particulate matter) 2,5 mg/m ³ (finescale-finescale respirable particulate matter)
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m ³
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,2 mg/m ³ (nanoscale-nanoscale respirable particulate matter) 2,5 mg/m ³ (finescale-finescale respirable particulate matter)
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,2 mg/m ³ (nanoscale-nanoscale respirable particulate matter) 2,5 mg/m ³ (finescale-finescale respirable particulate matter)
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	10 mg/m ³

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	0,2 mg/m ³ (nanoscale-nanoscale respirable particulate matter) 2,5 mg/m ³ (finescale-finescale respirable particulate matter)
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	30 mppcf 10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)			

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Solide
Apparence : Aucune donnée disponible
Couleur : Blanc

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,23
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation:poussières,brouillard: Nocif par inhalation.

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock	
ATE CA (poussières,brouillard)	4,167 mg/l/4h
Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) (1309-64-4)	
DL50 orale rat	> 34600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,2 mg/l/4h
2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)	
DL50 orale rat	390 mg/kg

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 2,12 mg/l/4h
ATE CA (oral)	390 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
Peroxide, bis(1-methyl-1-phenylethyl) (80-43-3)	
DL50 orale rat	4100 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 0,1 mg/l/4h
ATE CA (oral)	4100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	0,05 mg/l/4h
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,09 mg/l/4h
ATE CA (vapeurs)	5,09 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	5,09 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Antimony oxide (Sb2O3) (1309-64-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérigène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable, Preuves de cancérigénicité
Talc (Mg3H2(SiO3)4) (14807-96-6)	
Groupe IARC	2A - Probablement cancérigène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérigénicité
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Talc (Mg3H2(SiO3)4) (14807-96-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé.

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) (1309-64-4)	
CL50 - Poissons [1]	> 80 mg/l
CL50 - Poissons [2]	> 1000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l
CE50 - Crustacés [2]	361,5 - 496,0 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	0,63 - 0,8 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	0,65 - 0,81 mg/l

2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)	
CL50 - Poissons [1]	5,6 mg/l

Peroxide, bis(1-methyl-1-phenylethyl) (80-43-3)	
CL50 - Poissons [1]	80,51 - 146,07 mg/l
CL50 - Poissons [2]	15,6 mg/l

Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) (14807-96-6)	
CL50 - Poissons [1]	> 100 g/l

12.2. Persistance et dégradation

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) (1309-64-4)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Peroxide, bis(1-methyl-1-phenylethyl) (80-43-3)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) (14807-96-6)	
Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,07

Peroxide, bis(1-methyl-1-phenylethyl) (80-43-3)	
FBC - Poissons [1]	137 - 1470
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,6

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé.

Fluorinated greenhouse gases : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG	
Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Non réglementé

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Zinc oxide (ZnO) (1314-13-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Silices amorphes : précipités (gel de silice) (112926-00-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Antimony oxide (Sb₂O₃) (1309-64-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Carbonic acid, calcium salt (1:1) (471-34-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Peroxide, bis(1-methyl-1-phenylethyl) (80-43-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄) (14807-96-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Bicyclo[2.2.1]hept-2-ene, 5-ethylidene-, polymer with ethene and 1-propene (25038-36-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Zinc oxide (ZnO) (1314-13-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Silices amorphes : précipités (gel de silice) (112926-00-8)

Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Antimony oxide (Sb₂O₃) (1309-64-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

2H-Benzimidazole-2-thione, 1,3-dihydro-4(or 5)-methyl-, zinc salt (2:1) (61617-00-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

Carbonic acid, calcium salt (1:1) (471-34-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Peroxide, bis(1-methyl-1-phenylethyl) (80-43-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄) (14807-96-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Group 6- White Heat Resistant Cover Stock

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Bicyclo[2.2.1]hept-2-ene, 5-ethylidene-, polymer with ethene and 1-propene (25038-36-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 04-06-2026

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables